

5.4

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20230626-318378-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 6 juillet 2023

Publié le 6 juillet 2023

**Suite à la convocation en date du 9 juin 2023**  
**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunie à Lille le 26 JUIN 2023**

**Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAU, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Sylvie DELRUE, Jean-Luc DETAVERNIER, Stéphane DIEUSAERT, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Anne MIKOLAJCZAK, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Paule ROUSSELLE, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Jean-Noël VERFAILLIE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Paul CHRISTOPHE donne pouvoir à Valentin BELLEVAL, Christine DECODTS donne pouvoir à Barbara BAILLEUL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Jean-Noël VERFAILLIE, Carole DEVOS donne pouvoir à Marie CHAMPAULT, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Patrick VALOIS, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Jacques HOUSSIN, Valérie LETARD donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Elisabeth MASSE donne pouvoir à Marie-Laurence FAUCHILLE, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Caroline SANCHEZ donne pouvoir à Christian POIRET, Marie SANDRA donne pouvoir à Anne VANPEENE, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Aude VAN CAUWENBERGE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Frédéric DELANNOY, Soraya FAHEM, Luc MONNET.

Absent(e)(s) : Bernard BAUDOUX, Josyane BRIDOUX, Benjamin CAILLIET, Olivier CAREMELLE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Jean-Claude DULIEU, Monique EVRARD, Julien GOKEL, Michel LEFEBVRE, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Philippe WAYMEL.

**OBJET** : Commission Locale d'Information de Gravelines - Subvention à l'association AGATE Côte d'Opale

Vu le rapport DTT/2023/217

Vu l'avis en date du 19 juin 2023 de la Commission Développement de l'espace rural, environnement,

**DECIDE à l'unanimité:**

- d'attribuer une subvention de 25 000 € à l'association « AGATE Côte d'Opale », pour le fonctionnement de la Commission Locale d'Information de Gravelines en 2023 ;
  - d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention financière entre le Département du Nord et l'association « AGATE Côte d'Opale », dans les termes du projet ci-joint (annexe 1) ;
  - d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget départemental de l'exercice 2023, opération 23004OP003.
- 

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 19 h 32.

Madame ARLABOSSE est membre de l'association AGATE Côte d'Opale, en qualité de titulaire.

Madame VANPEENE et Monsieur DIEUSAERT sont membres de l'association AGATE Côte d'Opale, en qualité de suppléants.

En raison de cette fonction, ils ne peuvent ni prendre part au délibéré et au vote ni être comptés dans le quorum. Ils n'assistent pas à cette partie de la réunion.

Mesdames PARMENTIER-LECOCQ et SANDRA avaient donné pouvoir respectivement à Mesdames ARLABOSSE et VANPEENE. Ces dernières ne pouvant prendre part au délibéré et au vote, il n'est pas tenu compte de ces pouvoirs pour cette affaire.

Monsieur CHRISTOPHE (membre de l'association AGATE Côte d'Opale, en qualité de titulaire) avait donné pouvoir à Monsieur BELLEVAL. Il ne peut prendre part au délibéré et au vote même par procuration. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

48 Conseillers départementaux étaient donc présents en séance. Ils étaient porteurs de 12 pouvoirs.

Madame DELRUE, présente à l'appel de l'affaire, avait quitté définitivement la séance préalablement au vote sans donner de procuration. Elle est donc comptée absente sans procuration pour ce vote.

Vote intervenu à 19 h 35.

Au moment du vote, 47 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 12

Absents sans procuration : 20

N'ont pas pris part au vote : 3 (en raison de la prévention des conflits d'intérêts)

Ont pris part au vote : 59 (y compris les votants par procuration)

**Résultat du vote :**

Abstention :	0
Total des suffrages exprimés :	59
Majorité des suffrages exprimés :	30
Pour :	59 (Groupe Union Pour le Nord - Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen - Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! - Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s - Mesdames BAILLEUL et DECODTS, non inscrites)
Contre :	0

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
La Directrice des Affaires Juridiques  
et de l'Achat Public

Claude LEMOINE

**Convention annuelle 2023  
relative au financement de la Commission Locale d'Information  
du Centre Nucléaire de Production d'Electricité de Gravelines**

Entre

Le **Département du Nord**, ayant son siège social à l'Hôtel du Département, 51, rue Gustave Delory – 59047 LILLE Cedex  
Représenté par son Président, Monsieur Christian POIRET

d'une part,

Et

L'Association de Gestion des Approches concertatives Territoriales dans le domaine de l'Environnement Côte d'Opale, dénommée **AGATE Côte d'Opale**,  
Ayant son siège social, rue du pont de pierre – BP 10094 – 59820 GRAVELINES  
Représentée par son Président, Monsieur Jean-François MONTAGNE,

d'autre part,

**IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :**

La Commission Locale d'Information de Gravelines, créée par un arrêté départemental en date du 2 décembre 1987, s'appuie depuis 2004 sur l'association AGATE Côte d'Opale pour en assurer son animation et sa gestion technique.

Conformément au décret du 13 mars 2008, la composition de la CLI de Gravelines a fait l'objet d'une mise en conformité par arrêtés départementaux en date du 31 décembre 2008, du 5 avril 2012, du 21 novembre 2016 et du 15 juillet 2021.

Dans ce contexte réglementaire, le Département du Nord a décidé de poursuivre en 2023 sa collaboration avec l'Association AGATE Côte d'Opale.

**CECI EXPOSE, IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :**

**Article 1 : Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de définir les modalités financières et les conditions dans lesquelles le Département du Nord s'engage à apporter un soutien financier à l'association AGATE Côte d'Opale pour le programme d'actions de la Commission Locale d'Information (CLI) de la centrale nucléaire de Gravelines au titre de l'année 2023. L'association AGATE Côte d'Opale assure le secrétariat technique de la CLI de Gravelines pour le compte du Département du Nord.

**Programme d'actions 2023**

❖ **Organisation de réunions locales :**

- Au moins 5 réunions dont 2 réunions plénières de la CLI et une réunion publique, ainsi que des groupes techniques et de travail ;
- ❖ **Études – Actions :**
- Poursuite, avec le Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles (SPPPI), des actions de sensibilisation au risque nucléaire des industriels de la zone industrielle portuaire de Dunkerque et de Calais, ainsi que de la population ;
  - Animation du groupe de travail « sûreté » : formation des membres, organisation de réunions, restitution des travaux en réunion plénière ;
  - Participation de membres de la CLI aux inspections menées par l’Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) sur le site du CNPE Gravelines ;
  - Études sur les impacts de la centrale sur son environnement :
    - Réalisation de mesures dans l’environnement ;
    - Présentation du projet Open radiation au monde éducatif ;
  - Développement des relations avec les représentants belges à la CLI ;
  - Réponses aux consultations de l’ASN ;
  - Poursuite de la campagne de sensibilisation aux retraits des comprimés d’iode et préparation de la nouvelle campagne ;
  - Préparation et participation à la 4<sup>ème</sup> Visite Décennale (VD4) des réacteurs de la centrale de Gravelines (dans l’ordre : réacteur N°1, N°3, N°2, N°4, N°5 et N°6) : Réactivation de la commission technique qui est notamment dédiée aux « VD4 », réponse à l’enquête publique prévue en fin d’année 2023 pour les réacteurs N°1 et 3 concernant la poursuite de leurs fonctionnements au-delà de 40 ans.
  - Voyages d’études pour la visite d’autres sites nucléaires.
  - Mise en place d’un atelier post-accidentel conduit pas le CEPN (Centre d’étude sur l’Évaluation de la Protection dans le domaine Nucléaire).
  - Information sur le projet d’implantation de deux réacteurs type « EPR2 » sur le site de Gravelines en plus des six réacteurs existants ;
- ❖ **Information :**
- Réalisation d’un numéro de la revue de la CLI (CLI-MAG) et distribution à la population dans le rayon des 20 km ;
  - Réalisation de Newsletters à destination des membres de la CLI ;
  - Tenue à jour des outils de communication (plaquettes, site internet), et poursuite de l’information via le site Internet de la CLI ([www.cli-gravelines.fr](http://www.cli-gravelines.fr)) et les réseaux sociaux ;
  - Sensibilisation aux risques nucléaires et à la prévention des populations en direction des élus du territoire concerné dans un rayon de 20 km autour du CNPE en lien avec la recomposition de la CLI en 2021, et accompagnement des communes pour la modification de leurs plans communaux de sauvegarde ;
- ❖ **Participation aux réunions nationales et aux groupes de travail organisés par l’ANCCLI, l’ASN et l’IRSN**
- CODIRPA (COmité DIRecteur pour la gestion de la phase Post Accidentelle d’un accident nucléaire ou d’une situation d’urgence radiologique) ;
  - Conférence des CLI ;
  - Réunions des groupes de travail de l’ANCCLI (Association Nationale des Comités et Commissions Locales d’Information) : démantèlement, post-accident, recueil des bonnes pratiques, déchets nucléaires);
  - Réunions des groupes de travail de l’IRSN (Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire).  
Réunions à l’échelon européen : NTW (Nuclear Transparency Watch)
- ❖ **Secrétariat :**
- Suivi des nominations des membres de la CLI en lien avec le Département ;
  - Sollicitation financière ou matérielle des collectivités concernées (Région, EPCI, Communes, etc.) ;
  - Mise en œuvre opérationnelle des réunions, études, actions d’information.

## **Article 2 : Engagements d' AGATE Côte d'Opale**

AGATE Côte d'Opale s'engage à mener les activités définies à l'article 1 de la présente convention.

L'association s'engage également à respecter les prescriptions de ses statuts pour son organisation et pour le fonctionnement de ses instances décisionnelles.

L'association s'assure par tout moyen :

- De la tenue exacte et sincère d'une comptabilité respectant le plan comptable révisé ;
- De la tenue et de leur transmission aux différents partenaires des documents suivants :
  - 1° Un rapport annuel d'activité quantitatif et qualitatif,
  - 2° Un rapport annuel financier comportant les documents comptables et budgétaires suivants certifiés par le commissaire aux comptes :
    - un bilan,
    - un compte de résultat ;
    - le registre des délibérations des instances dirigeantes et des procès-verbaux des réunions de ces instances ;
    - du respect de ses obligations vis-à-vis de la réglementation sur l'utilisation des subventions publiques.

## **Article 3 : Contrôle du fonctionnement de l'association**

Le Département du Nord se réserve le droit de contrôler ou de faire contrôler, à tout moment sur pièce et sur place et sans préavis, par toute personne désignée à cet effet, le déroulement ou l'effectivité des activités d'AGATE Côte d'Opale, ainsi que tous les documents budgétaires et comptables.

## **Article 4 : Montant de la subvention**

Pour la réalisation du programme d'actions 2023, le Département du Nord accorde un concours financier d'un montant de **25 000 € (vingt-cinq mille euros)**.

## **Article 5 : Gestion du versement des subventions**

Cette somme sera versée sur le **compte n° 00037265184**, auprès de la Société Générale - Code banque 30003 - Code guichet 00790 après signature de la convention.

S'il apparaît, y compris après expiration ou dénonciation de la présente convention qu'une partie du financement n'a pas été ou ne sera pas utilisée, ou bien qu'elle n'a pas été dépensée conformément aux obligations contractuelles ou réglementaires, le trop-perçu est reversé au Département du Nord.

## **Article 6 : Valorisation des actions**

Le soutien du Département du Nord sera mis en valeur par AGATE Côte d'Opale, notamment dans tous documents ou publications destinés aux membres de la CLI de Gravelines et à son public.

### **Article 7 : Résiliation**

Le non-respect d'une des dispositions de la présente convention par le Département du Nord ou l'association AGATE Côte d'Opale, pourrait entraîner de plein droit sa résiliation par l'autre partie.

### **Article 8 : Litiges**

En cas de contestation ou autres différents éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, et à défaut d'accord amiable entre les parties, le différend sera porté devant le tribunal administratif de Lille.

Fait à Lille en 2 exemplaires originaux, le

Pour l'association AGATE Côte d'Opale

Pour le Département du Nord

Jean-François MONTAGNE  
Président

Christian POIRET  
Président

## Projet de budget CLI 2023

<b>BESOINS</b>		<b>RESSOURCES</b>	
<b>Achats</b>	<b>2 000,00 €</b>	<b>Collectivités</b>	<b>39 700,00 €</b>
Fournitures administratives	1 500,00 €	Communauté Urbaine de Dunkerque	22 000,00 €
Carburant	500,00 €	Conseil régional	10 000,00 €
<b>Services extérieurs</b>	<b>73 100,00 €</b>	CCHF	2 000,00 €
Déplacement du personnel	3 900,00 €	Autres (CCRA...)	5 700,00 €
Déplacement des membres de la CLI, réunions locales	3 700,00 €		
Publication (CLI-Mag), Réfection des outils de communication	21 000,00 €		
Études indépendantes, analyses, ..., GT « Sûreté », Mesure de la radioactivité dans l'environnement, Communication campagne iode, Formation à la sûreté nucléaire, Accompagnement PCS	35 200,00 €		
Sites Internet, frais télécom, frais postaux...	3 600,00 €	<b>Conseils départementaux</b>	<b>40 400,00 €</b>
Honoraires comptables et frais bancaires	4 500,00 €	Conseil départemental du Pas-de-Calais	15 400,00 €
Cotisation à l'ANCCLI	1 000,00 €	Conseil départemental du Nord	25 000,00 €
Amortissements	200,00 €	<b>Etat</b>	<b>60 000,00 €</b>
<b>Frais de personnel</b>	<b>65 000,00 €</b>	Autorité de sûreté nucléaire	60 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>140 100,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>140 100,00 €</b>



**COMMISSION LOCALE  
D'INFORMATION  
DE GRAVELINES**

The background features a coastal industrial site, likely a refinery or chemical plant, with several large cylindrical storage tanks and various structures. The scene is captured at sunset or sunrise, with a warm, orange glow on the horizon and a cloudy sky. The foreground is a flat, sandy or muddy area. A large teal graphic element, resembling a stylized arrow or a large letter 'A', is overlaid on the bottom right of the image.

# **RAPPORT D'ACTIVITÉS**

**ANNÉE 2022**



# SOMMAIRE

<b>La CLI de Gravelines</b>	<b>5</b>
<b>Informier les membres</b>	<b>11</b>
<b>Former les membres</b>	<b>15</b>
<b>Suivre l'activité du CNPE</b>	<b>19</b>
<b>Informier le public</b>	<b>25</b>
<b>Participer aux échanges nationaux</b>	<b>37</b>
<b>Glossaire</b>	<b>41</b>





**LA COMMISSION  
LOCALE  
D'INFORMATION  
DE GRAVELINES**



# LA CLI

Au cours de l'année 2022, la Commission Locale d'Information (CLI) de Gravelines a poursuivi une partie des travaux lancés en 2021.



## SUIVRE LE CNPE

son activité, son actualité,  
ses travaux, ses événements  
significatifs, ...



## INFORMER CONCERNER

sur les diverses  
thématiques : sûreté,  
radioprotection,  
environnement, ...



## ACCOMPAGNER

les membres dans la mise  
à jour de leurs Plans  
Communaux de Sauvegarde



## SENSIBILISER

au nucléaire et au risque  
radiologique (école,  
université, grand public)

# COMPOSITION



## PAUL CHRISTOPHE

*Président de la CLI de Gravelines*

Député de la 14ème circonscription  
Conseiller Départemental du Nord

Les membres de la Commission Locale d'Information sont répartis en 5 collèges :

- les "Elus" : collectivités, communautés de communes, députés, sénateurs, conseillers régionaux, ...
- les "Associations de Protection de l'Environnement"
- les "Organisations syndicales de salariés"
- les "Personnes qualifiées et représentants du monde économique"
- les "Représentants du pays transfrontalier"

*La composition est disponible en ligne : [www.cli-gravelines.fr](http://www.cli-gravelines.fr)*

**1**

bureau

**120**

membres

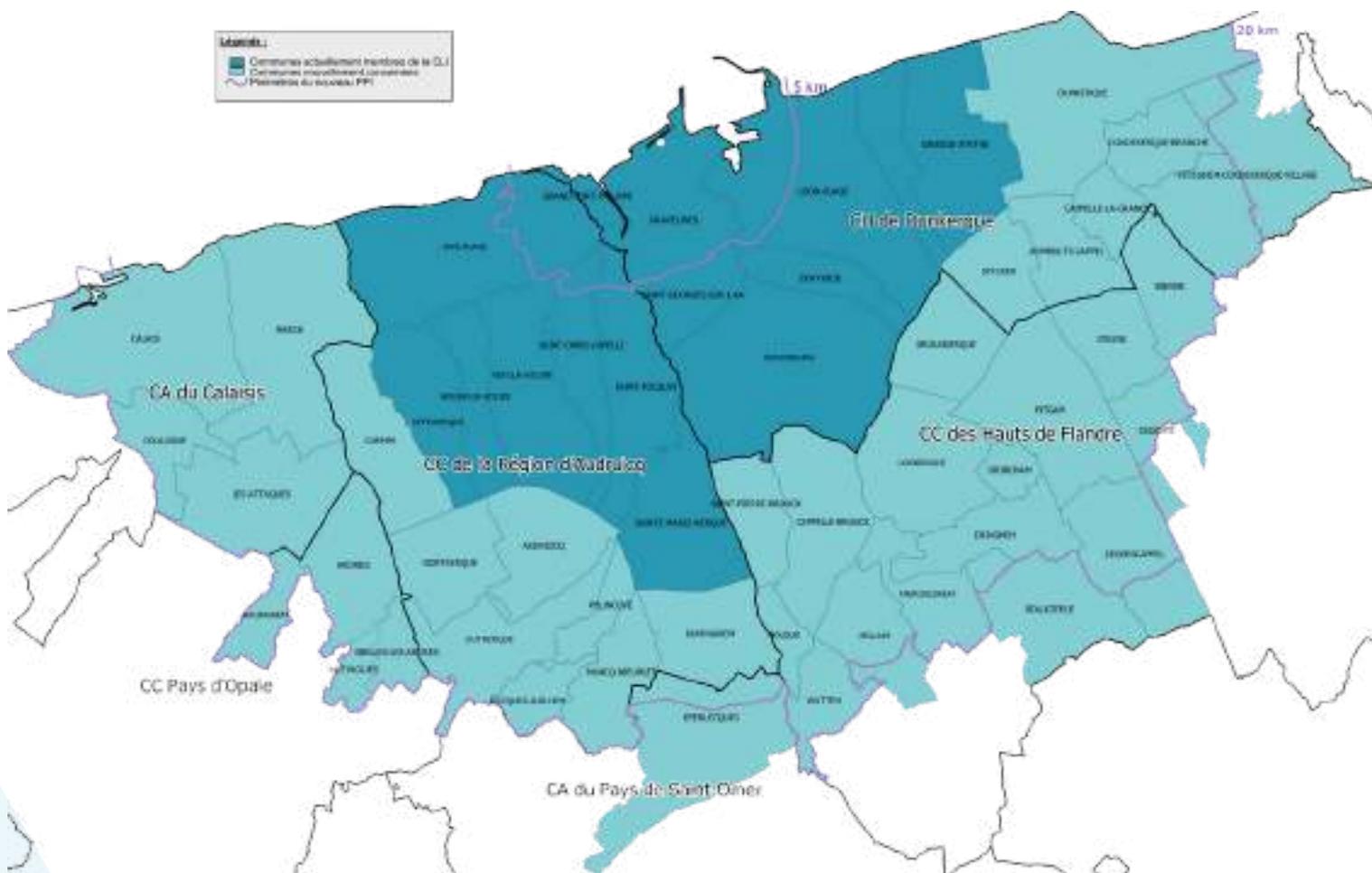
**~ 100**

invités

Le bureau, chargé de décider et planifier les actions de la CLI de Gravelines, s'est réuni à 3 reprises en 2022.

# PÉRIMÈTRE

Depuis juillet 2019, le Plan Particulier d'Intervention (PPI) de la centrale nucléaire de production d'électricité de Gravelines s'étend sur 20 kilomètres, comprenant 53 communes et autour de 340 000 habitants répartis sur les Départements du Nord et du Pas-de-Calais.



Ce PPI définit le périmètre d'intervention de la CLI de Gravelines.





# **INFORMER LES MEMBRES**

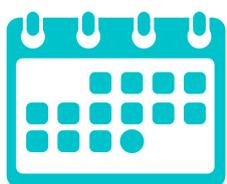
# INFORMER LES MEMBRES

Présidée par le Président de la CLI de Gravelines, M. Paul CHRISTOPHE, les plénières sont l'occasion de faire le bilan de l'année précédente, de présenter les chantiers en cours ou à venir, de faire un retour sur les éventuels évènements récents, ... et d'échanger avec les membres de la CLI sur des sujets divers. Au cours de l'année 2022, la CLI de Gravelines s'est réunie autour de 2 plénières les 07 juillet et 03 novembre 2022.



## Vendredi 7 juillet 2022 – Dunkerque & visioconférence

- Actualités
- La différence entre déchets radioactifs et combustible usé
- Quels déchets ou matières radioactives sont produits sur le site de Gravelines, que deviennent-ils ?
- La sûreté des transports des colis jusque La Hague. Les enjeux de sûreté des installations de traitement du combustible usé.
- Focus sur la corrosion sous contrainte



## Jeudi 3 novembre 2022 – Grande-Synthe

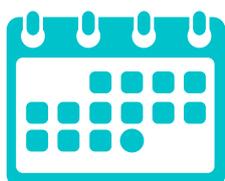
- Actualités
- Présentation de 3 évènements significatifs
  - Contamination corporelle externe d'un intervenant dans l'unité de production n°2
  - Indisponibilité de 2 voies du circuit de refroidissement d'eau de mer de l'unité de production n°2
  - Détection tardive d'un niveau bas dans un puisard du système d'aspersion de l'enceinte de confinement de l'unité de production n°2

Toutes les présentations sont disponibles sur le site internet de la CLI de Gravelines : [www.cli-gravelines.fr](http://www.cli-gravelines.fr)



# INFORMER LES MEMBRES

La centrale de Zaporijia, centrale nucléaire la plus grande d'Europe de l'Est, a été bombardée à de nombreuses reprises au cours du conflit opposant l'Ukraine et la Russie. Elle est au cœur des préoccupations d'un grand nombre d'expert et de la population. Mme Karine HERVIOU, Directrice générale adjointe de l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN), a présenté aux membres de la CLI de Gravelines un point de situation de la centrale nucléaire de Zaporijia.



## Vendredi 28 octobre 2022 – visioconférence

- Point de situation de la centrale de Zaporijia







# **FORMER LES MEMBRES**

# ACCUEIL DES MEMBRES BELGES

En mai 2022, le Président de la Commission Locale d'Information de Gravelines a réuni les membres Belges et les représentants des conseils départementaux du Nord et du Pas-de-Calais afin de présenter :

- la centrale de Gravelines
- la Commission Locale d'Information, ses missions, son fonctionnement
- l'autorité de sûreté nucléaire et l'articulation avec son expert, l'institut de radioprotection et de sûreté nucléaire
- l'agence fédérale de contrôle nucléaire en Belgique
- le centre de crise national Belge.

Les différentes présentations ont été suivies d'une visite sur le terrain afin de mieux comprendre le fonctionnement de la centrale nucléaire de Gravelines.



# VOYAGE D'ÉTUDES

Les 28 et 29 novembre 2022, des membres ont pu participer au voyage d'études organisé par la CLI de Gravelines et découvrir :

- Les installations d'Orano La Hague
- L'EPR de Flamanville

et rencontrer les membres des CLI de la Manche.

Ce voyage a été apprécié par les participants dont plusieurs ont émis le souhait d'organiser un prochain voyage d'études pour visiter Cigéo. Un nouveau voyage d'études sera proposé aux membres de la CLI de Gravelines au premier semestre 2023.





The page features a white background with several large, overlapping geometric shapes in shades of blue and light blue. In the top right corner, there is a cluster of dark blue and medium blue triangles. On the left side, there are several light blue triangles of varying sizes and orientations. In the bottom left corner, there is another cluster of dark blue and medium blue triangles. The central text is in a bold, dark blue font.

# **SUIVRE L'ACTIVITÉ DU CNPE**

# SUIVRE L'ACTIVITÉ

Depuis 2019, la Commission Locale d'Information a créé un Groupe de Travail (GT) relatif à la sûreté nucléaire de la centrale de Gravelines. Ce GT, piloté par Francis ADRIANSEN, s'est réuni à 4 reprises au cours de l'année 2022.

## **Vendredi 4 février 2022**

*en visioconférence*

Présentation de :

- 4 évènements significatifs de niveau 1
- 3 évènements de niveau 0
- Retour sur l'inspection de chantier durant l'arrêt de réacteur de l'unité de production n°4

## **Vendredi 3 juin 2022**

*sur site*

Présentation de :

- 4 évènements significatifs de niveau 1

Visite de :

- chantier école radioprotection
- simulateur de conduite

## **Vendredi 9 septembre 2022**

*sur site*

Présentation de :

- Principales évolutions des évènements significatifs depuis 2020
- Spécifications Techniques d'Exploitation
- Formation / qualification des fournisseurs

Visite d'un diesel de secours

## **Vendredi 16 décembre 2022**

*en visioconférence*

Présentation de :

- 4 évènements significatifs de niveau 1

Ce GT poursuivra son suivi des évènements au cours de l'année 2023.

# SUIVRE L'ACTIVITÉ



<https://www.cli-gravelines.fr/la-centrale-de-gravelines/evenements-significatifs/>



# SUIVRE L'ACTIVITÉ

## LES INSPECTIONS DE L'ASN

La participation des membres de la CLI aux inspections menées par l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) est importante et appréciée. Des membres de la CLI ont pu participer à 3 inspections au cours de l'année 2022.

**14 octobre 2022**

Incendie et explosion

**07 décembre 2022**

Prévention des pollutions et  
maîtrise des nuisances

**12 décembre 2022**

Post-Fukushima

Ces participations seront reconduites au cours de l'année 2023.

En juillet 2022, le bureau de la CLI a rencontré le Président de l'Autorité de Sûreté Nucléaire, Bernard Doroszczuk.



# SUIVRE L'ACTIVITÉ

## LA FARN

Fin septembre 2022, EDF a permis aux membres de la CLI de Gravelines de participer à une démonstration de la Force d'Action Rapide du Nucléaire (FARN) et du Groupe d'INTERvention Robotique sur Accidents (INTRA), sur Gravelines à l'occasion d'un exercice grandeur nature.

Accueillis par le directeur de la FARN, M. Le Roux, les membres ont pu comprendre :

- sa genèse,
- ses objectifs de maintien de la sûreté par l'apport d'utilités
- la relève des équipes et appréhender les moyens mis à disposition :
  - 4 bases régionales avec une équipe de 300 personnes au total
  - 33 000 h de formation / an
  - De nombreux matériels : camions, barges, bases vie, robots, drones, ...

Une opportunité de découverte des moyens que pourrait mettre en œuvre EDF pour garantir la sûreté des installations en cas d'incident sur un CNPE.

## LE COMITÉ D'ANCRAGE

La CLI de Gravelines participe également aux réunions du comité d'ancrage de la centrale nucléaire de Gravelines.



# SUIVRE L'ACTIVITÉ

## EPR2

En juin 2022, EDF a invité les membres issus du collège des élus locaux de la CLI de Gravelines pour présenter le projet de programme d'implantation d'EPR dont la possibilité de deux EPR sur le site de Gravelines.

Le sujet de l'implantation de deux EPR2 sur le site de Gravelines a d'ores et déjà été évoqué en plénière de la CLI et le sera davantage au cours de l'année 2023. Selon EDF, une saisine de la Commission Nationale du Débat Public devrait être réalisée à la fin de l'année 2023.





# **INFORMER LE PUBLIC**



# COMPRIMÉS D'IODE

La Commission Locale d'Information de Gravelines a été très sollicitée par les pharmacies, les riverains, les industriels, ... au sujet des comprimés d'iode en 2022.



Le contexte géopolitique en Europe de l'Est a induit une vive inquiétude au sein de la population française. De nombreuses demandes de l'ensemble du territoire français ont été enregistrées : par téléphone ou par mail. Cela s'est également traduit par un pic net de consultation du site internet de la CLI Les inspections de l'ASN (voir graphique ci-dessous).



Après une analyse plus détaillée des recherches effectuées sur le site internet de la CLI de Gravelines, la majorité des recherches portent sur le sujet des comprimés d'iode (représentant plus de 40% des pages consultées).

Page	% Pages vues
1. /page-fabien-cas-dicobler/les-comprimes-d-iodure-les-campagnes-de-distribution/	29,61%
2. /la-central-de-geneve/la-presentacion-de-la-central/	14,70%
3. /page-fabien-cas-dicobler/les-comprimes-d-iodure-traitement-a-l-iodure/	11,88%
4. /	11,27%
5. /la-central-de-geneve/la-vie-en-media-epidemiologie/la-vie-en-media-2022/	2,48%
6. /la-central-de-geneve/	2,06%
7. /page-fabien-cas-dicobler/	1,70%
8. /page-fabien-cas-dicobler/	1,68%
9. /page-fabien-cas-dicobler/	1,55%
10. /page-fabien-cas-dicobler/	1,55%

# INFORMER SUR LES RISQUES



## LA CAMPAGNE D'INFORMATION

Depuis début 2021, un travail collaboratif a permis de rassembler l'ensemble des acteurs du territoire, pour construire la 8<sup>ème</sup> campagne sur les risques industriels et nucléaire. Ce travail a été coordonné par le Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles (SPPPI) Côte d'Opale Flandre et la Commission Locale d'Information (CLI) de Gravelines.

### **Tous unis pour un but commun : informer sur les risques.**

Les installations industrielles relevant de la Directive Européenne SEVESO seuil Haut et les installations nucléaires sont soumises à l'obligation d'informer la population sur la nature des risques auxquels celle-ci est exposée, sur les mesures préventives prises, sur l'organisation des secours, sur les consignes à appliquer en cas d'accident...

6 réunions des groupes de travail : « Documents réglementaires », « Communication » et « Distribution » ont permis de construire et de décider collégalement les contours de cette campagne : le format, les pictogrammes utilisés, les informations, la distribution, ...

Ces travaux ont abouti à certaines actions mises en œuvre dès 2022 et d'autres qui seront mises en œuvre pendant la durée de la campagne, c'est-à-dire entre 2022 et 2026. Toutes ces actions ont été présentées lors de la conférence de presse du 16 mars 2022.



# INFORMER SUR LES RISQUES



## LA RÉUNION PUBLIQUE

La réunion publique de la CLI de Gravelines a été organisée dans le cadre de la campagne sur les risques industriels et de la journée de la résilience (voir ci-après), en commun avec le SPPPI Côte d'Opale Flandre.

Distribution de flyers, publication sur les réseaux sociaux dont une sponsorisée sur Facebook, encarts presse, ... de nombreuses actions de communication ont été réalisées pour proposer au public d'échanger librement avec les industriels.

Présidée par M. le Sous-Préfet de Dunkerque cette réunion, ponctuée par des micros-trottoirs, a permis de rappeler le démarrage de la 8<sup>ème</sup> campagne sur les risques et les réflexes à adopter en cas d'accident industriel ou nucléaire.



# INFORMER SUR LES RISQUES

## LA JOURNÉE DE LA RÉSILIENCE

Le 13 octobre 2022 fut la première édition de la journée "Tous résilients face aux risques". Partout, à travers la France, des événements ont été organisés pour sensibiliser et informer l'ensemble des Français des risques présents dans les territoires, apprendre et diffuser les bons réflexes à avoir face à une catastrophe naturelle ou un accident industriel.

A l'occasion de cette journée de la résilience, le SPPPI Côte d'Opale Flandre et la CLI de Gravelines ont organisé de nombreuses actions, labélisés par le Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires.

Une conférence sur le nucléaire et le risque radiologique a été organisée à l'Université du Littoral Côte d'Opale en collaboration avec EDF et l'Autorité de Sûreté Nucléaire.



# INFORMER SUR LES RISQUES

## LA SENSIBILISATION

L'information sur les risques industriels est un travail continu, réalisé tout au long de l'année. En 2022, les équipes du SPPI et de la CLI ont réalisé plusieurs interventions auprès des scolaires, de la maternelle à l'Université (interventions dans 3 Masters).



Pendant 4 jours, à Dunkerque, dans le cadre de la Fabuleuse Factory.



Dans l'intégralité des classes des 2 écoles de Looberghe.



Pendant le forum de la sécurité à Calais.



Sensibilisation de collaborateurs d'entreprise.



Le SPPI et la CLI ont été également présents lors de la rentrée des associations de Gravelines pour présenter leurs actions auprès de la population.



# INFORMER SUR LES RISQUES

## **LE PLAN PARTICULIER DE MISE EN SURETE – PPMS PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE – PCS**

Le Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) a pour objectif de mettre en place une procédure dans chaque établissement scolaire pour assurer la sécurité des élèves, des enseignants et du personnel, jusqu'à l'arrivée des secours. Pour ce faire, tous les établissements scolaires doivent identifier les risques majeurs et de proximité auxquels ils pourraient être exposés : risque naturel, technologique, ...

Fortement sensibilisés aux risques d'incendie au sein de l'établissement et au risque d'attentat/intrusion, venu allonger la liste des dangers depuis 2015, les établissements s'exercent peu sur le risque technologique majeur.

Le SPPPI Côte d'Opale Flandre et la CLI de Gravelines ont proposé à la commune de Looberghe et à l'école de la commune, de s'exercer sur un scénario d'accident de transport de matières dangereuses : le renversement d'un camion sur la route à proximité de l'école, pour tester le PPMS et le PCS.



# LE SITE INTERNET

Refondu en 2021, le nouveau site internet a poursuivi sa mise à jour en 2022. Il intègre de nombreux éléments, pour différents publics :

- l'agenda, les présentations des réunions, ...
- l'information sur les comprimés d'iode, les réflexes à avoir en cas d'accident
- l'actualité sur le nucléaire, les évènements significatifs de sûreté, de transport, de radioprotection et d'environnement survenus au sein de la centrale nucléaire de Gravelines, ...

[www.cli-gravelines.fr](http://www.cli-gravelines.fr)



# LES RÉSEAUX SOCIAUX

Depuis quelques années, la CLI de Gravelines dispose de pages sur Twitter, Facebook et LinkedIn afin de multiplier les canaux d'information. Elle investit, avec ses moyens, ces outils de communication digitaux afin de toucher un public plus large.



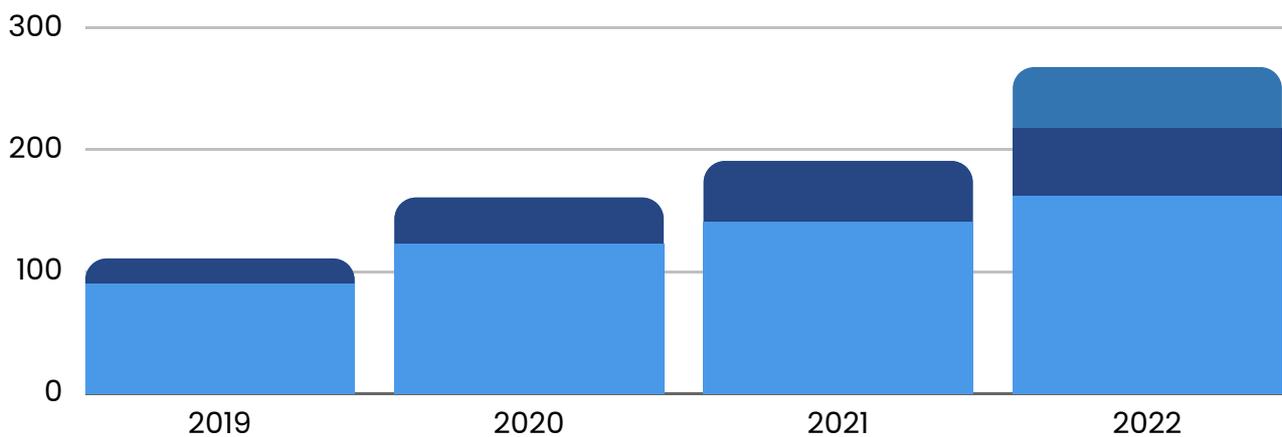
**161 abonnés**



**56 abonnés**



**50 abonnés**



# LES RÉSEAUX SOCIAUX







**PARTICIPER AUX  
ÉCHANGES  
NATIONAUX**

# PARTICIPATION NATIONALE

La CLI de Gravelines participe, autant que faire se peut, aux échanges, groupes de travail, formations, ... organisés par ses partenaires. Tout au long de l'année, elle participe à plusieurs temps forts organisés par l'ASN, l'IRSN, l'ANCCLI, ...



La CLI de Gravelines participe aux groupes permanents, au club des chargés de missions, aux divers webinaires, ... de l'ANCCLI. Ces groupes se réunissent plusieurs fois par an.



La CLI participe également aux groupes de travail d'échanges organisés par l'IRSN et l'ASN comme :

- le CODIRPA,
- le groupe d'échanges techniques sur les déchets Haute Activité, Moyenne Activité à Vie Longue (HA MA VL),
- La modernisation du réseau national de mesures de la radioactivité de l'environnement
- la conférence des CLI



## 34<sup>ème</sup> CONFERENCE DES CLI

En 2022, la CLI de Gravelines a témoigné pendant la 34<sup>ème</sup> conférence des CLI de son expérience sur la journée de la résilience.

## CODIRPA

Le Comité DIRECTEUR pour la gestion d'une situation Post-Accidentelle est chargé de proposer une stratégie globale de gestion post-accidentelle d'un accident nucléaire. Dans ce cadre, la CLI de Gravelines participe à plusieurs groupes de travail.

# PARTICIPATION NATIONALE

## **SEMINAIRE DES PRESIDENTS SEMINAIRE DES CHARGES DE MISSION**

En 2022, la CLI de Gravelines a continué de se former et s'informer en participant aux séminaires des présidents de CLI et des chargés de missions. Ces instants d'échange avec les autres CLI permettent de réaliser un retour d'expériences essentiel pour la CLI et accroître ses compétences et connaissances.

L'équipe technique a pu participer à un voyage d'études pour découvrir les centres de stockage de l'ANDRA :

- le centre de stockage de l'Aube (CSA)
- le laboratoire de Bure - projet Cigéo
- le centre industriel de regroupement, d'entreposage et de stockage (CIRES)



Un voyage d'études similaire sera proposé aux membres de CLI en 2023.



# GLOSSAIRE

<b>ANCCLI</b>	Association Nationale des Comités et Commissions Locales d'Information
<b>ASN</b>	Autorité de Sûreté Nucléaire
<b>CLI</b>	Commission Locale d'Information
<b>CNPE</b>	Centre Nucléaire de Production d'Electricité
<b>CODIRPA</b>	COmité DIRecteur pour la gestion de la phase Post-Accidentelle d'un accident nucléaire ou d'une situation d'urgence radiologique
<b>GT</b>	Groupe de Travail
<b>IRSN</b>	Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire
<b>PPI</b>	Plan Particulier d'Intervention
<b>SPPPI</b>	Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles



**Commission Locale  
d'Information de Gravelines**

**SECRETARIAT DE LA CLI DE GRAVELINES**

*Rue du Pont de Pierre*

*59820 Gravelines*

*Tél : 03 28 23 81 62*

*[www.cli-gravelines.fr](http://www.cli-gravelines.fr)*

**AVEC LE SOUTIEN DE :**



**COMMISSION PERMANENTE**  
**Réunion du 26 juin 2023**

**OBJET** : Commission Locale d'Information de Gravelines - Subvention à l'association AGATE Côte d'Opale

La loi n° 2006-686 du 13 juin 2006 relative à la Transparence et à la Sécurité en matière Nucléaire (loi TSN) a conforté l'existence des Commissions Locales d'Information (CLI) et consacré l'implication des Conseils départementaux dans leur fonctionnement. La loi TSN a également créé l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN), autorité administrative indépendante, chargée, au nom de l'Etat, du contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection.

Les CLI sont chargées d'une mission générale de suivi, d'information et de concertation en matière de sûreté nucléaire, de radioprotection et d'impact des activités nucléaires sur les personnes et l'environnement, situés dans un rayon de 20 km autour des sites de production ou de retraitement, correspondant au Plan Particulier d'Intervention (PPI). Les missions des CLI peuvent évoluer en fonction des dispositions prises par l'Etat, elles-mêmes éclairées par les préconisations de l'ASN.

Depuis l'extension du PPI en 2021, la CLI comporte 120 membres, avec une implication forte des communes, qui doivent, avec l'aide de la CLI, revoir en conséquence leurs Plans Communaux de Sauvegarde. Par ailleurs, la présence d'élus du territoire, de représentants belges, d'associations de protection de l'environnement, des entreprises proches du Centre Nucléaire de Production d'Electricité (CNPE) de Gravelines, d'organisation syndicales, d'experts permet une diversité de points de vue et constitue une richesse dans les débats portés à la CLI.

L'augmentation de la production d'électricité décarbonée prévue par la Stratégie Nationale Bas Carbone liée aux enjeux climatiques, énergétiques et environnementaux, pourrait avoir des conséquences sur le programme nucléaire français. Dans cette perspective, la CLI est associée à cette réflexion. Ainsi, la réunion publique de la CLI de Gravelines de décembre 2021 a été consacrée à la présentation du rapport de RTE sur le futur énergétique de la France. Des membres de la CLI de Gravelines ont visité la centrale EPR en construction à Flamanville, le centre retraitement des déchets de La Hague et rencontré leurs homologues de la CLI de la Manche. La CLI a également participé au Débat public "nouveaux réacteurs nucléaires et projet Penly", organisé par la Commission Nationale du Débat public du 27 octobre 2022 au 27 février 2023, préparatoire à la future loi de programmation énergétique (débat prévu à l'été 2023). En effet, si les deux premiers réacteurs EPR2 devraient être construits sur le site de Penly en Normandie, c'est le site de Gravelines qui devrait accueillir les deux suivants.

La gestion de la CLI de Gravelines est confiée par le Département à l'Association de Gestion des Approches Concertatives Territoriales dans le domaine de l'Environnement Côte d'Opale, dénommée « AGATE Côte d'Opale ».

En 2022, outre la mise en œuvre de la convention qui la lie au Département, la CLI a mené, d'autres actions (annexe 3) :

- la participation à l'élaboration d'un document de synthèse avec le Mouvement des Entreprises de France (MEDEF Côte d'Opale) adressé aux services de l'Etat, suite à l'exercice PPI mené en 2021 par l'Etat (simulation d'accident nucléaire). La CLI s'est attachée à soulever les questionnements des industriels du territoire, notamment pour assurer la mise en sécurité de leurs installations tout en protégeant leurs personnels en cas d'accident nucléaire ;
- l'accueil des nouveaux membres de la CLI et plus spécifiquement des membres issus de l'Etat belge : journée de travail au CNPE de Gravelines et visite de la Centrale Nucléaire ;
- participation à l'exercice de la Force d'Action Rapide du Nucléaire ;
- visio-conférence sur la situation à la centrale de Zaporijjia en Ukraine ;
- rencontre des membres du bureau de la CLI avec le Président de l'Autorité de Sûreté Nucléaire ;
- sensibilisation auprès des collaborateurs d'entreprises, conférence à l'université. Par ailleurs, la sensibilisation en milieu scolaire est en attente du positionnement de l'Inspection d'Académie, mais un kit pédagogique est prêt ;
- campagne d'information sur les risques industriels et nucléaires : distribution de 190 000 brochures, 2 vidéos et une conférence de presse ;
- participation à la nouvelle instance européenne (Nuclear Transparency Watch).

L'action 2023 de la CLI de Gravelines se déclinera conformément à la convention, jointe à ce présent rapport (annexe 1).

Pour 2023, le budget prévisionnel de la CLI s'élève à 140 100 € (annexe 2). La participation du Département du Nord au budget de la CLI reste stable à 25 000 €.

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'attribuer une subvention de 25 000 € à l'association « AGATE Côte d'Opale », pour le fonctionnement de la Commission Locale d'Information de Gravelines en 2023 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention financière entre le Département du Nord et l'association « AGATE Côte d'Opale », dans les termes du projet joint en annexe 1 ;
- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget départemental de l'exercice 2023, opération 23004OP003.

CODE GRAND ANGLE		ENGAGEMENTS		
OPERATION	ENVELOPPE	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	PROPOSES DANS LE RAPPORT
23004OP003	23004E15	25 000 €	0 €	25 000 €

Patrick VALOIS  
Vice-Président